

La mise en oeuvre du contrat et ses échéances prévisionnelles



La Chronique du Val de Saône



L'EPTB SAONE ET DOUBS, PORTEUR DE LA DEMARCHE

L'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs est un regroupement de 19 collectivités du Bassin de la Saône (Régions, Départements, Agglomérations), impliqué dans le portage et l'animation de plus d'une quinzaine de contrats de rivières sur son territoire de compétence. Il a été mandaté pour élaborer le nouveau contrat Saône, assister les structures locales pour la mise en oeuvre de leurs projets et mener l'animation du contrat. L'EPTB travaille en étroite relation avec ses partenaires techniques et financiers (Agence de l'Eau, collectivités, Etat, Fédérations de pêche, Conservatoires des Espaces Naturels, Chambres consulaires, Voies Navigables de France...).

+ d'info : www.eptb-saone-doubs.fr

Cellule technique : vos contacts

- Coordination cellule Saône**
Saône médiane et affluents (départ. 21, 71, 39)
 ■ Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS
 03.85.21.98.11 / 06.79.85.48.13
 stephane.claudet-bourgeois@eptb-saone-doubs.fr
- Saône amont et affluents (départ. 88, 70, 52)**
 ■ Aurore IPPONICH
 03.84.95.77.09 / 06.71.45.97.40
 aurore.ipponich@eptb-saone-doubs.fr
- Saône aval et affluents (départ. 01, 69)**
 ■ Franck WEINGERTNER
 04.74.06.42.04 / 06.71.45.97.36
 franck.weingertner@eptb-saone-doubs.fr

Lettre d'information du contrat Saône, corridor alluvial et territoires associés

n°1
mars 2012

LE COMITE DE RIVIERES

Le Comité de Rivières constitue l'instance de pilotage et de concertation officielle. Il est chargé de veiller à l'application des orientations du contrat et de suivre la mise en oeuvre du programme d'action.

- Il est composé, au sein de 3 collèges, de représentants :
- des Collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
 - des Services de l'Etat et Etablissements Publics
 - des Usagers

Pilotage par le Comité de Rivières

LA PROCEDURE D'ELABORATION



Vers un nouveau contrat sur le Val de Saône et ses petits affluents

Depuis la fin du contrat de vallée inondable de la Saône, qui avait permis d'engager plus de 500 opérations pour 78 millions d'euros, l'EPTB travaille avec ses partenaires à l'élaboration d'un nouveau contrat, sur le Val de Saône élargi à ses petits affluents dépourvus de gestion. L'évaluation du premier contrat a posé les bases d'une nouvelle procédure, en proposant un nouveau territoire d'intervention et en fixant de grandes orientations.

Le Dossier Sommaire de Candidature pour un second contrat a été présenté au comité de Bassin Rhône-Méditerranée le 8 juillet dernier et a reçu un avis favorable pour la poursuite de son élaboration.

Cette nouvelle démarche prendra en compte les exigences de la Directive Cadre sur l'Eau et du Grenelle de l'Environnement. Elle se traduira par un important programme d'actions sur les cours d'eau et les nappes, et permettra d'apporter des réponses concrètes aux problématiques de qualité des eaux, aux dégradations des milieux naturels et des corridors écologiques et aux inondations.

Une démarche ambitieuse s'engage et nécessitera l'implication de chacun.

Partenaires financiers



Structure d'étude et d'animation



Réalisation : EPTB Saône et Doubs - Février 2012
 Adresse postale : 220, rue du Km 400 - 71000 Mâcon
 Tél. : 03.85.21.98.12 / Fax : 03.85.22.73.45
 E-mail : info@eptb-saone-doubs.fr

Reprographie : Bureautique 71 - Mâcon

Un territoire de 5000 km²



Un contrat sur le corridor alluvial de la Saône et les petits affluents associés

LE TERRITOIRE

EN CHIFFRES

- Superficie globale : 5000 km²
- Linéaire cours d'eau : 1500 km, dont 480 km de Saône
- 5 régions (Champagne-Ardenne, Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes)
- 8 départements (Vosges, Haute-Marne, Haute-Saône, Côte-d'Or, Jura, Saône-et-Loire, Ain, Rhône)
- 589 communes, dont 234 riveraines de la Saône
- 67 communautés de communes, 5 communautés d'agglomération, 1 communauté urbaine (Lyon)
- Population : 1.092.000 habitants

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

La ressource en eau

La reconquête de la qualité des eaux des rivières et des nappes souterraines est un enjeu majeur. La préservation des ressources en eau souterraine majeures pour l'alimentation en eau potable des populations doit être une priorité.

La lutte contre les pollutions (pesticides, nitrates et autres substances dangereuses), qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, des collectivités ou agricoles, doit être engagée.

Les milieux naturels et la biodiversité

La réhabilitation des zones humides liées aux cours d'eau, la préservation des prairies inondables et la protection des corridors écologiques (axes de déplacement des espèces) sont des enjeux forts du territoire.

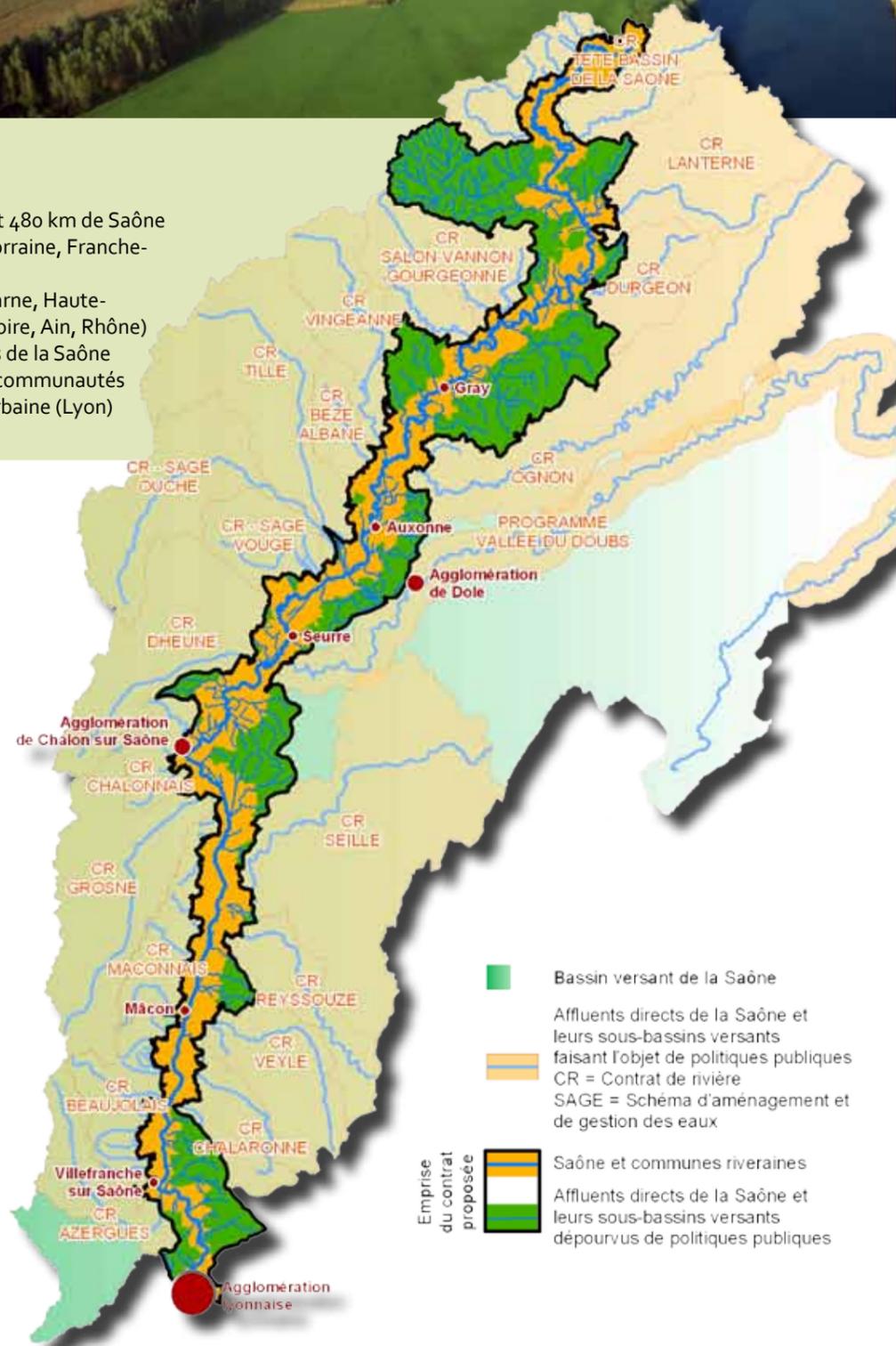
La reconquête du bon état physique des cours d'eau et de leur fonctionnement naturel est également une priorité du contrat.

La gestion du risque inondation

Les inondations sont une composante importante du territoire, et notamment du Val de Saône. La gestion des risques en période de crue doit être améliorée par la mise en oeuvre d'actions spécifiques : champs d'expansion des crues, réduction de la vulnérabilité, alerte, sensibilisation, ... Ces orientations seront développées dans le cadre d'un deuxième Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Saône.

L'aménagement et la mise en valeur du territoire

Le territoire héberge d'importantes activités économiques et infrastructures en lien avec la plaine alluviale : navigation, agriculture, extraction de granulats, tourisme, pêche, axes de communication... Le développement économique est donc un enjeu important du territoire, qui doit être étroitement pris en compte dans les stratégies de gestion des ressources en eau, des milieux naturels et du risque inondation. La conciliation du développement économique et de la préservation de l'environnement est un objectif au coeur du contrat.



■ Bassin versant de la Saône
 Affluents directs de la Saône et leurs sous-bassins versants faisant l'objet de politiques publiques
 CR = Contrat de rivière
 SAGE = Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Emprise du contrat proposée
 ■ Saône et communes riveraines
 ■ Affluents directs de la Saône et leurs sous-bassins versants dépourvus de politiques publiques

La complexité de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire nécessite une approche partenariale et coordonnée. Les objectifs qui nous sont fixés par la réglementation nationale et européenne, sur la qualité des eaux et des milieux et la gestion des inondations, sont importants et nécessitent l'implication de tous.

Afin de réunir toutes les conditions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, l'EPTB Saône et Doubs et ses partenaires souhaitent instaurer une démarche contractuelle sur le corridor alluvial de la Saône et sur ses petits affluents à ce jour non gérés.



LE CONTRAT DE RIVIERES ADAPTE AU VAL DE SAONE

Le Contrat de rivières est un outil d'intervention, de type contractuel, d'une durée généralement comprise entre 5 et 7 ans, permettant d'instaurer un **mode de gestion équilibré** des ressources à l'échelle d'un territoire.

Il vise, via un programme d'actions **partagés par l'ensemble des acteurs** de ce territoire, à assurer la protection et la préservation des écosystèmes et à améliorer la gestion des ressources, aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

De la **gestion raisonnée** de la ressource en eau à une meilleure maîtrise des phénomènes de crues, le contrat conduit à fédérer les énergies pour atteindre les objectifs fixés.

Il permet d'organiser une **gestion durable du territoire**, puis d'aboutir à la mise en oeuvre d'un **programme d'actions opérationnel** contractualisé avec les différents maîtres d'ouvrage et les financeurs.

Le contrat proposé repose sur 6 volets complémentaires.

UN PROGRAMME REPARTI EN 6 VOLETS

- A : Reconquérir la qualité des eaux et préserver les ressources stratégiques
- B : Réhabiliter les milieux naturels et préserver la biodiversité (instauration d'un contrat de corridors écologiques sur le Val de Saône)
- C : Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire et réduire l'impact des crues
- D : Renforcer l'identité et accompagner le développement du Val de Saône
- E : Améliorer la connaissance de la Saône et des affluents orphelins
- F : Organiser la gestion du territoire

QUELS BÉNÉFICES POUR LES COLLECTIVITÉS ?

Le contrat Saône permettra, aux collectivités locales et autres maîtres d'ouvrage qui souhaitent y inscrire leurs projets, de bénéficier de nombreux avantages :

- s'inscrire dans un programme **cohérent et d'intérêt général** ;
- bénéficier, pour le développement des projets, d'une **assistance technique et administrative** par le porteur du contrat ;
- **mobiliser les financements** des partenaires (Agence de l'Eau, Régions, Départements...), parfois assujettis à l'intégration du projet dans une procédure contractuelle et bonifiés ;
- **valoriser les projets** auprès de la population grâce aux supports de communication et réunions organisées par l'animateur de la démarche.

NOUVEAU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS & CONTRAT DE CORRIDORS ECOLOGIQUES

Le Contrat Saône, tel qu'il est envisagé, sera constitué d'un emboîtement de démarches :

- Le volet B du contrat sera en grande partie déployé grâce à un contrat de corridors écologiques, destiné à préserver et reconquérir les continuités écologiques de la vallée de la Saône, dans le prolongement des démarches initiées par les Régions dans le cadre de l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique.
- Le volet C sera quant à lui mis en oeuvre à travers un second Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Saône, en application de la Directive européenne Inondation.

